



N° _____/PR/ RPPR-CAB

COMPTE RENDU N°31 REUNION DU CABINET DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize octobre à onze heures, le Représentant personnel du Président de la République, chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes (RPPR), a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- Eugène ONDZAMBE-NGOYI, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- Jean-Roger OSSETE, conseiller aux évaluations physiques ;
- Jean Anaclet MAMPASSI, conseiller aux programmes et politiques économiques.
- Félicité Célestine OMPORO ENOUANY, conseiller à la planification et à la prospective.

Etaient absents monsieur Jean-Raymond DIRAT, directeur du cabinet et monsieur Euloge ITOUA, conseiller aux évaluations financières.

L'ordre du jour de la réunion comportait les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 06 octobre 2022.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 06 octobre 2022.
3. Examen des tableaux de bord de suivi et d'évaluation des programmes et projets de la loi des finances 2022.
4. Préparation des prochaines visites d'évaluation des programmes et projets (session d'évaluation d'octobre 2022).
5. Point de l'exécution des décisions des réunions antérieures non encore exécutées.
6. Divers.



3. Examen des projets de tableaux de bord de suivi et d'évaluation des programmes et projets de la loi de finances 2022

Le RPPR a démarré la réunion par l'examen du point 3 qui implique les chargés d'études de la Task-Force des politiques économiques et sociales, présents dans la salle.

Le RPPR a relevé que le contenu des projets de tableaux de bord soumis à examen indique que les chargés d'études ont tenu compte des observations faites à la faveur de l'examen du même point en date du 7 octobre 2022.

Il y a encore quelques nouvelles observations, mais il est à noter que la démarche d'élaboration et de présentation des tableaux de bord est désormais mieux maîtrisée.

Le RPPR a demandé aux chargés d'études de regrouper les projets traités par ministère et de présenter un tableau de bord par ministère. Le RPPR a chargé le conseiller aux évaluations physiques de reprendre la lecture de la loi de finances rectificative pour s'assurer qu'aucun projet n'a échappé à notre inventaire.

Les projets de tableaux de bord élaborés par trois (3) chargés d'études présents ont été examinés.

Après cet examen, le RPPR a demandé aux chargés d'études de travailler à la mise en forme des tableaux corrigés. Le démarrage des missions d'évaluation sur le terrain en dépend. Il a indiqué que les projets de tableaux de bord corrigés ne reviendront plus en plénière de la réunion du cabinet pour un autre examen. Le directeur du cabinet coordonnera leur mise en forme finale.

Le RPPR a ensuite poursuivi la réunion du cabinet suivant l'ordre du jour initial.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du cabinet du 06 octobre 2022

Le RPPR a fait une observation d'ordre général en demandant que les comptes rendus soient désormais revêtus de deux signatures : celle du directeur du cabinet qui en valide le contenu, en apposant sa signature à droite et celle du conseiller l'ayant rédigé, qui signera à gauche.

Le RPPR a instruit de reprendre la dernière page de tous les comptes rendus antérieurs afin de procéder à cette régularisation.

Il a demandé de réécrire le traitement du point 2 relatif à l'exécution des décisions de la dernière réunion. Il a également indiqué que toutes les décisions annoncées en rappel soient reprises dans la rubrique traitant de leur exécution.

Puis, le RPPR a apporté des amendements de forme et de fond au compte-rendu.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 06 octobre 2022.

A la demande du RPPR, le conseiller aux politiques et programmes économiques, directeur du cabinet par intérim a procédé à la présentation de ce point, en se référant au document qui s'y rapporte.

S'agissant de la décision relative à l'élaboration du budget de la prochaine mission d'évaluation, le directeur du cabinet par intérim a indiqué avoir mis en place un groupe de travail chargé de l'élaboration du budget des missions d'évaluation sur le terrain.

Le RPPR a demandé que le travail à réaliser par ce groupe de travail prenne en compte le recensement préalable des projets à visiter ainsi que l'évaluation des moyens matériels, financiers et humains requis.

Quant à la décision relative à l'installation du site web, le RPPR a redit la nécessité de disposer d'un cahier de charge qui déclinerait les attentes du cabinet sur le site web et de faire jouer la concurrence pour s'assurer les meilleures offres techniques aux meilleurs prix.

A propos de la décision portant sur le système de visio-conférence, le RPPR a demandé de prévoir la mise à disposition d'un ordinateur portable au secrétaire permanent de la Task-Force. Il a également demandé de reprendre attache avec la société Burotop afin de s'assurer de la bonne qualité des ordinateurs livrés.

Concernant l'élaboration de la méthodologie d'évaluation du PND 2022-2026, le RPPR a rappelé les deux pistes de réflexion qu'il avait indiquées lors de la réunion précédente, ainsi que les trois niveaux et les trois organes distincts de l'évaluation du PND 2022-2026 qui sera entreprise.

Il a demandé au conseiller à la planification et à la prospective de poursuivre la rédaction de la méthodologie de l'évaluation du PND par le RPPR, en tenant compte des spécificités de sa mission.

Il a indiqué que notre travail devra s'organiser de sorte que notre évaluation apporte réellement une valeur ajoutée par rapport aux évaluations réalisées par les deux autres organes.

L'évaluation par le cabinet du RPPR devra porter sur l'organisation mise en place pour piloter et exécuter le PND. Il s'agira, par exemple, de savoir si cette organisation est optimale, efficiente et efficace.

Elle porterait aussi sur la mesure de l'impact des résultats sur les populations, en termes de contribution à l'amélioration de leurs conditions et niveau de vie.

Il s'agira également d'évaluer l'impact de la mise en œuvre du PND sur l'environnement des populations.

5. Divers

Le RPPR a attiré l'attention de tous les participants sur le fait que certaines décisions prises en réunion du cabinet ne sont pas exécutées. Avec le temps qui passe, elles tombent dans l'oubli. Cela dénote une négligence qui ne devrait pas être de mise.

Pour illustrer son propos, le RPPR a rappelé que les décisions portant sur les points ci-après n'ont toujours pas été exécutées et qu'on a cessé de les évoquer à l'occasion des réunions du cabinet.



Il s'agit notamment de :

- l'impression du guide de suivi-évaluation des plans, programmes et projets ;
- l'impression du dépliant de la feuille de route d'une mission de suivi-évaluation ;
- l'impression de la fiche standard de suivi des plans, programmes et projets ;
- l'installation d'un autocommutateur téléphonique au cabinet.

Le RPPR a précisé que toutes les décisions prises en réunion du cabinet doivent être exécutées et faire l'objet d'un compte rendu. Les décisions non encore exécutées doivent être systématiquement rappelées en réunion, afin que soient recherchés sans relâche les moyens de les exécuter.

Il a indiqué par ailleurs que le point des décisions de la dernière réunion et celui des décisions des réunions antérieures non encore exécutées se fera désormais au cours de chaque réunion du cabinet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 14 heures 45 minutes.

Fait à Brazzaville, le 13 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet p.i

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean Anaclet MAMPASSI